



Procédure de consultation  
FER No 14-2021

Personne responsable:  
Mme C. Lance Pasquier

Date de réponse:  
25.05.2021

### **Dispositions d'exécution relatives à l'utilisation du système d'entrée et de sortie (développement de l'acquis de Schengen)**

En préambule, nous tenons à rappeler notre engagement déterminé en faveur des accords bilatéraux. La FER, qui représente plus de 45'000 membres en Suisse romande, défend un accès privilégié au marché intérieur de l'Union européenne (UE), le premier client des entreprises suisses, et le développement de relations étroites avec l'UE. Dans ce contexte, l'association de la Suisse à Schengen est de grande importance. Elle représente un intérêt économique réel et contribue de manière considérable au renforcement de la sécurité intérieure. En signant l'accord d'association à Schengen, la Suisse s'est engagée à reprendre les développements de l'acquis de Schengen, ce qui lui permet de maintenir les avantages de la coopération Schengen.

Le système d'entrée et de sortie (Entry/Exit System EES) sert à la saisie électronique des entrées et des sorties des ressortissants d'Etats tiers qui se rendent pour un court séjour dans l'espace Schengen. Il permet aussi la saisie des refus d'entrée aux frontières extérieures de Schengen. L'automatisation de nombreux processus doit améliorer la qualité et l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen, prévenir l'immigration irrégulière et simplifier la gestion des flux migratoires. En outre, le système EES contribue à renforcer la lutte contre le terrorisme et les formes graves de criminalité, en facilitant l'identification des personnes concernées.

Comme certaines dispositions ont nécessité une transposition dans le droit suisse, la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration a été modifiée. Le délai référendaire a expiré sans avoir été utilisé. La mise en œuvre nécessite également des modifications au niveau des ordonnances, sur lesquelles nous sommes consultés et que nous soutenons pleinement. Ce dispositif permettra de donner de nouveaux moyens aux autorités concernées pour accomplir leurs missions et contribuera à renforcer davantage les contrôles aux frontières extérieures. Ces innovations répondent clairement aux besoins de la Suisse et lui permettront d'accroître sa sécurité intérieure.